

**Message de Vanessa Slimani,
Maire-Conseillère départementale**

**À l'occasion de la Journée Internationale de la lutte
contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2023**

De nombreuses associations nationales et internationales agissent quotidiennement pour accompagner les femmes victimes de violences. Elles ont besoin de notre mobilisation pour lutter contre toutes les formes de violences, qu'elles soient physiques, sexistes, sexuelles, économiques, administratives, racistes ou LGBTphobes. Les violences sont en constante hausse, elles se manifestent dans tous les milieux sociaux, familiaux et professionnels, dans tous les lieux.

Au moment de la journée internationale du 25 novembre, quelques rappels sont nécessaires.

Le premier est celui du choix de la date par l'ONU en 1999, en mémoire des trois sœurs Mirabal engagées contre la dictature en République Dominicaine, emprisonnées et torturées suite à leurs actes militants, et assassinées le 25 novembre 1960.

Le second est celui du rappel des chiffres pour sensibiliser à la nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes. Le constat est accablant : chaque année en moyenne, 213 000 femmes en sont victimes et les viols et tentatives de viols s'élèvent à 94 000 ! Les auteurs de toutes ces violences sont pour une large majorité des hommes : 97,3 % ! Comment ne pas s'attrister, s'alarmer, se révolter ? Comment agir face à ce fléau ?

Je veux, cette année, orienter mon propos sur la question du viol. Parce que nous constatons avec effroi qu'une fois de plus le viol est massivement utilisé dans les guerres, notamment aujourd'hui par les Russes envers les femmes ukrainiennes ou par le Hamas dans les attaques en Israël. Que visent les attaquants violeurs, encouragés par une hiérarchie ou un pouvoir politique ? Que signifient ces exactions ? En violant de manière systématique les femmes, on humilie, on soumet, on annihile. Commis lors des guerres, le viol a des conséquences graves sur la santé physique, la santé psychique et la sécurité des femmes. Il a aussi un impact sur la vie économique et sociale de leur nation, car la place occupée par les femmes dans tous les domaines joue un rôle essentiel, tout comme dans le maintien de la paix.

En 2019, une résolution du conseil de sécurité de l'ONU a mis en place des mesures pour protéger les femmes, considérant que le viol et les autres formes de violence sexuelle constituaient un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un acte susceptible de constituer un crime de génocide. Mais avant son vote, le texte a été amendé par les Etats-Unis, la Russie et la Chine qui refusaient notamment le droit à l'avortement pour les victimes.

Plus récemment, les Etats membres de l'Union Européenne et le Parlement européen ont débattu autour d'une directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes et notamment la définition du viol en le corrélant à une reconnaissance de l'absence de consentement pour mieux protéger les victimes. Toutefois, la France, par la voix du Président de la République qui a arbitré, refuse une définition européenne du viol qui introduit la notion de consentement. Faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause de ses quinquennats n'a pas empêché de sa part une prise de position inexplicable.

Nous refusons les atermoiements, les hésitations à reconnaître que tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits, sans distinction de race, de sexe, de religion, d'opinion, qu'ils ont droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de leur personne.

Fidèles à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous devons promouvoir une véritable égalité entre les femmes et les hommes, soutenir la lutte contre les violences commises à l'encontre des femmes. La cause est exigeante. Nous devons toutes et tous la défendre par un travail incessant, engagé et militant qui est déjà mené par de nombreuses et nombreux convaincus et qui doit être poursuivi sans relâche, appuyé par nos actions et par des mesures gouvernementales. Pour certaines, leur mise en œuvre peut s'avérer ardue et demander un accompagnement soutenu pour lequel les moyens ne sont pas toujours à la hauteur. Les nouvelles dispositions annoncées en début de semaine sont appelées à faciliter le départ contraint des femmes victimes et à les mettre à l'abri.

Aussi, il est impératif que l'information quant à l'accompagnement et au soutien des femmes victimes soit portée à la connaissance des victimes mais aussi des témoins. Et j'invite, chacune et chacun, à vous faire le relai des numéros d'urgence : le 17, mais aussi le 39-19 et le 114 pour les sms, car cela doit demeurer l'affaire de toutes et tous.

Depuis plusieurs années, la parole s'est libérée autour des violences sexistes et sexuelles, les déclarations et les écrits se multiplient. Je forme le vœu qu'ils ne restent pas lettre morte. Mortes, comme en 2023 et à ce jour en France, les 114 femmes victimes qui rejoignent les plus de 50 000 victimes, dans le monde, d'un féminicide.

Féminicide, un mot introduit dans plusieurs dictionnaires mais que l'Académie Française et le Code pénal ne reconnaissent pas. La lutte contre les violences faites aux femmes a, de fait, encore beaucoup de barrages à franchir.